



Agir pour la biodiversité



Observatoire  
faune  
Bourgogne



## ABC de la Biodiversité Communale

### Concours Photographique

Automne 2026

Règlement

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) d'Is-sur-Tille, un concours photographique est organisé pour les amateurs et observateurs de la faune et flore locale.

**Il est ouvert du 21 Septembre au 15 Décembre 2026.**

#### Conditions et modalités de participation :

Deux concours gratuits sont ouverts simultanément, avec pour thème :

**Photographier la biodiversité en Automne à Is-sur-Tille.**

1. Un **concours jeune** : ouvert aux moins de 15 ans (nécessitant un accord parental de participation – bulletin d'autorisation mis à disposition)
2. Un **concours adulte**

Ce concours est ouvert uniquement **aux photographes amateurs**, quel que soit leur lieu de résidence.

Les participants au **concours jeune** et au **concours adultes** peuvent adresser **trois photographies** originales maximum.

Les photographies doivent être prises **exclusivement à Is-sur-Tille**, durant la période **Automne 2026**.

Les membres du jury et les organisateurs ne sont pas autorisés à participer.

Les photographies doivent être en **couleur**.

Sont acceptés les plans larges ou de vue cadrés sur un détail, comme la macrophotographie.

Les photographies avec filtres sont acceptées si cela ne dénature pas le sujet - respect des couleurs et des formes naturelles. Les photos retravaillées par IA ne seront pas acceptées.

Les images ne doivent pas faire mention de son auteur, afin d'assurer l'impartialité du jury.

Les photographies ne doivent pas être marquées avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc.

**Les participants s'engagent à ne pas perturber la faune et la flore, lors des prises de vue photographiques.**

**Pas de cueillette, de capture ou de déplacement d'espèces.**

**Les sujets pris en photos doivent être vivants et non cueillis.**

**Les photographies et le bulletin de participation complété et signé  
doivent être adressés par mail à [atlas@is-sur-tille.fr](mailto:atlas@is-sur-tille.fr) avant le 16 Décembre 2026.**

#### Dans le mail devront figurer :

- Le nom et prénom du participant (s'il s'agit d'un mineur, veuillez ajouter le nom et prénom d'un des deux parents et l'autorisation parentale signée) ;

- Le numéro de téléphone (si mineur celui d'un des deux parents également) ;
- Le nom des photographies envoyées (Exemple : « Lézard vert du Petit-Clocher »)
- La date et la localisation de la prise de vue (ou coordonnées GPS) ;
- Si elles sont connues, l'espèce ou les espèces photographiées ;
- Les éléments éventuellement modifiés (retouche, contraste, couleur...).

### Format des photographies :

- Poids d'une image : 2 Mo minimum et 10 Mo maximum, en 300 Dpi minimum ;
- Format numérique en JPG ou PNG.

*Les droits d'auteur des photographies soumises, sont détenus par le participant, mais, du seul fait de leur participation, les participants autorisent, expressément et à titre gracieux, l'ABC d'Is-sur-Tille et plus généralement la ville d'Is-sur-Tille et l'Office Français de la Biodiversité à exploiter les photographies envoyées lors du concours, sur tout support de diffusion ou de reproduction connus ou inconnus à ce jour, dès le dépôt des photographies. L'ABC d'Is-sur-Tille s'engage à toujours mentionner les auteurs lors de l'utilisation des photographies sauf refus.*

### Critères de sélection du jury :

#### Concours jeune :

*Pertinence du sujet : biodiversité d'Is-sur-Tille – photographie prise à Is-sur-Tille au cours de l'Automne 2026.  
Originalité et/ou style.*

#### Concours adulte :

*Pertinence du sujet : biodiversité d'Is-sur-Tille – photographies prise à Is-sur-Tille au cours de l'Automne 2026;  
Originalité et/ou style ;*

*Intérêt technique ;*

*Le jury, sera présidé par monsieur Marc Jeudy, photographe émérite d'Is-sur-Tille. Il sera également composé d'élus de la ville et de naturalistes amateurs et professionnels.*

**Le jury délibérera entre le 29 décembre 2026 et le 08 Janvier 2027 pour présélectionner 30 photos : 10 pour le concours jeune, et 20 pour le concours adulte.**

### Vote des gagnants par les habitants :

*Les photographies présélectionnées par le jury seront **exposées dans la salle d'exposition à l'espace Carnot sur des supports moyens formats (A4), du 13 Janvier au 20 Février 2027.** Cette première exposition permettra aux habitants de voir, puis de choisir :*

- un podium de 3 clichés préférés du concours adulte ;
- un podium de 3 clichés du concours jeune ;

*Les photographies choisies par le public désigneront les lauréats du concours photo Automne de l'Atlas de la biodiversité communale.*

### Photos gagnantes :

*Les lauréats seront informés par mail à partir de Mars 2027.*

*Une **seconde exposition des photographies gagnantes** sera proposée à l'espace Carnot et/ou à la mairie dans la période Mars-Avril 2027.*

**Les premiers prix gagneront divers lots liés à la Biodiversité.**

*Les photographies non gagnantes pourront néanmoins être utilisées pour illustrer les diverses publications sur différents supports physiques et numériques de l'Atlas de la biodiversité communal d'Is-sur-Tille.*